

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mardi 04 avril 2022	Séance du Mardi 12 avril 2022
		L'An Deux Mille Vingt et deux, le Douze avril à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 41	
Présents : 32	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 9	Abstention : 0	
Rapporteur	M. Francis BARDEAU	01 ^{er} Vice-Président en charge des Ressources Humaines et des Finances

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Jean FRADIN (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Daria PICARD (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont l'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), M. Georges ELNECAVE (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieuranc Cabrières), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Christine RICARD (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Grégory GUERIN (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Gérard BESSIERE (Clermont l'Hérault), représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault) représentée Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean-François FAUSTIN (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Marc CARAYON (Lacoste), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sophie ROYON (Paulhan) représentée par Mme Christine RICARD (Paulhan).

Absent(e)s : M. Arnaud MOULS (Canet), Sébastien VAISSADE (Liausson), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan).

Conformément à l'article L.2121.14 du CGCT, le ou les Président(s) en exercice sur l'année du compte administratif mis en délibéré ne sont pas comptés dans les membres présents et ne prennent pas part au vote : M. Claude REVEL (Canet).

13 Compte Administratif 2021 –Budget annexe eau « DSP PERETOISE DES EAUX »

Monsieur BARDEAU indique que conformément au projet de Compte administratif 2021 du budget annexe eau « DSP PERETOISE DES EAUX », il est proposé aux membres du Conseil communautaire de :

- **DONNER** acte de la présentation du compte administratif 2021,
- **CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser,

Accusé de réception par le Mairie de Lodève
 034-243400355-20220428-2022-04-12-13-DE
 Date de l'acte : 2022-04-12
 Date de réception en préfecture : 2022-04-12

- **DECLARER** que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés.

- Dépenses Exploitation			Recettes Exploitation		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
011	Charges à caractère général	110,00	042	Opérations d'ordre	3 099,62
012	Charges de personnel	1 149,88	70	Produits des services	44 597,28
042	Opérations d'ordre	32 462,05	002	Résultat antérieur reporté	6 369,25
65	Autres charges de gestion courante	0,67			
66	Charges financières	9 773,18			
Total Dépenses Exploitation		43 495,78	Total Recettes Exploitation		54 066,15
Excédent 2021					10 570,37

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	CA 2021	Chap.	Désignation	CA 2021
Op. 10	Opération d'investissement	4 778,30	001	Solde d'exécution d'inv. Reporté	25 769,09
16	Remboursement capital emprunt	23 409,12	040	Opérations d'ordre	32 462,05
040	Opérations d'ordre	3 099,62	13	Subventions d'investissement	5 789,46
Total Dépenses Investissement		31 287,04	Total Recettes Investissement		64 020,60
Excédent 2021					32 733,56

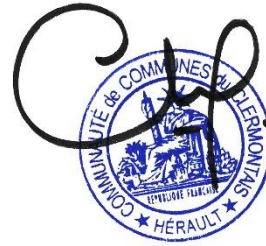
Considérant que Monsieur le Président en exercice a quitté la séance à l'issue de la discussion sur le compte administratif 2021 – Budget annexe eau « DSP PERETOISE DES EAUX »,

Monsieur BARDEAU en sa qualité de Président de l'Assemblée sur ce point soumet ce point au vote. Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BARDEAU, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif 2021 du budget annexe eau « DSP PERETOISE DES EAUX »
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.